



Challenge 92 par équipes mixtes de Club

Règlement 2024



Catégories des équipes :

Arc Classique mixte H et F
Arc à poulies mixte H et F

U18 à S3
avec 1 adulte minimum et 1 féminine minimum

Arc Classique Jeunes mixte H et F
Arc à poulies Jeunes mixte H et F

U15 à U21 en classique
U18 à U21 en poulies
1 femme minimum et 1 homme minimum

Principe :

Le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les Clubs et Compagnies du 92.

Important : En raison de la mixité, les équipes engagées dans le « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » ne peuvent pas participer à la Division Départementale, ni accéder aux Divisions Régionales.

Limitations :

Un club ou une Compagnie ne peut engager qu'une seule équipe dans chaque catégorie.

Tout club ou Compagnie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1)** et/ou une équipe en **Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe Challenge 92 dans la même arme. S'il a une équipe au niveau National et une équipe au niveau Régional, ce sont les **6 premiers archers** du classement qui ne peuvent pas tirer au niveau départemental.

Un **archer « jeune »** (catégories Minime à Junior) ne peut concourir que dans une seule équipe, soit dans une équipe « Adultes », soit dans une équipe « Jeunes ».

Les concours du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » :

Respect du règlement fédéral dans les épreuves.

Samedi 8 juin 2024 à Antony, départ de l'après-midi

Dimanche 16 Juin 2024 à Sceaux-Fontenay-Aux roses, départ du matin



Challenge 92 par équipes mixtes de Club

Règlement 2024



Règlement :

A - Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ La mixité homme/femme est **OBLIGATOIRE** dans toutes les catégories d'équipes.

Chaque équipe doit être composée d'au minimum une femme et d'au minimum un homme.

Ex. équipe de 4 archers : minimum 1 féminines et maximum 3.

Ex. équipe de 3 archers : minimum 1 féminines et maximum 2.

Pour la prise en compte des scores, voir « D – Classement des équipes ».

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité F/H.

2/ Pas de mixité d'arme.

3/ Tenue d'équipe.

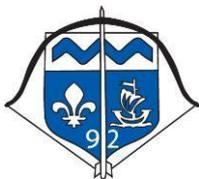
Tous les membres d'une équipe, y compris le ou la capitaine, le cas échéant, doivent être en tenue de club identique.

4/ Catégories, distances de tir et blasons.

Catégories	Distance de tir	Blasons
U15	2 x 30 mètres	80 cm
U18 à S3	2 x 50 mètres	122 cm

5/ Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tirarc92.com) **au moins 8 jours avant la compétition**, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD 92.



Challenge 92 par équipes mixtes de Club

Règlement 2024



B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

Les compétitions étant communes aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

C - Organisation des tirs :

1/ Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/ Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

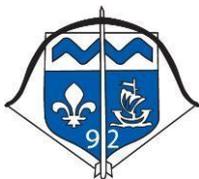
Le score d'au moins une femme et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe

2/ A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.



Challenge 92 par équipes mixtes de Club

Règlement 2024



E - Départage des équipes :

- 1/ Lors de chaque épreuve**, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.

- 2/ En cas d'égalité persistante**, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

- 3/ Pour le classement final**, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves. En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2024



Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Rappel : Un club ne peut engager qu'une équipe dans chaque catégorie.

- Arc classiques mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine) ?
- Arc à poulies mixte H/F (mini 1 adulte et 1 féminine)

- Arc classiques mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)?
- Arc à poulies mixte H/F jeunes (mini 1 féminine)

**Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement du
« Challenge 92 par équipes mixtes de Club ».**

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 26 mai 2024

Inscription : 80 € par équipe (2 épreuves)

Faire parvenir le règlement à Mme Marie-France Bricard
1, rue Meryon, appartement 85 - 75016 Paris

**Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions
PAR LE DEPARTEMENT**

**Important : en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la
1^{ère} épreuve, le coût de l'inscription sera due par le club défaillant**



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2024



Inscription Équipe – Étape n°1 Antony – Samedi 8 juin 2024

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classiques mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Arc classiques mixte F/H jeunes

Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 1^{er} juin 2023**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club »

Madame Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appartement 85 - 75016 PARIS

sport@tiralarc92.com



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2024



Challenge 92 par équipes mixtes de Club Règlement 2024

Inscription Équipe – Étape n°2

Sceaux/Fontenay-aux-Roses - Dimanche 16 juin 2024

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classique mixte F/H Arc à poulies mixte F/H

Arc classique mixte F/H jeunes Arc à poulies mixte F/H jeunes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 8 juin 2023**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Challenge 92 par équipes mixtes de club

» Marie-France BRICARD – 1 rue Meryon – Appt 85 – 75016 PARIS sport@tiralarc92.com

Siège associatif : chez M. Raphaël STORA, 126 rue de l'agriculture, 92700 COLOMBES -

www.tiralarc92.com - SIREN : 447 799 859 00015 - APE/NAF : 926C

Public